

De la votation citoyenne à la citoyenneté pleine et entière

La **votation citoyenne** s'est déroulée à Créteil du **19 au 25 mai**. Une fois encore les **Cristoliens ont affirmé clairement que, comme la majorité des français, ils sont favorables à l'extension du droit de vote aux étrangers extra-communautaires.**

Comment comprendre en effet que des personnes qui vivent, travaillent, enrichissent la société, construisent une famille et paient des impôts, soient privées du droit de donner leur avis sur les décisions qui les concernent au motif qu'elles n'ont pas la bonne nationalité ?

En 1981, lors des présidentielles, François Mitterrand avait fait du droit de vote des étrangers aux élections locales, l'une de ses propositions. Mais la gauche, majoritaire plusieurs fois depuis 1981, a oublié sa promesse.

En 2000, le député Vert Noël Mamère a présenté des projets de loi sur le droit de vote et l'éligibilité des résidents étrangers. En 2002, trois députés Verts déposaient un projet de loi constitutionnelle sur le même thème, proposition restée sans réponse...

Le droit de vote doit être accordé à ceux qui résident de façon régulière en France. **Le moment est venu que les élus nationaux aient du courage politique et saisissent l'occasion de la réforme constitutionnelle en cours pour réparer une injustice insupportable.**

Nous proposons que dès à présent soit créé, comme dans d'autres villes de France et d'Europe, un conseil consultatif des résidents étrangers dont les avis viendraient nourrir et enrichir les débats au conseil municipal et dans les instances de participation de la ville.



Catherine de Luca